

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
CRETEIL CEDEX
11-19, Boulevard Jean-Baptiste Oudry
94011 CRETEIL

L'Officier du Ministère Public

à

Maître DEHAN Yohan
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO

Maître,

Pour faire suite à votre courrier du 12 juillet 2017, par lequel vous avez formulé une réclamation concernant l'amende forfaitaire majorée émise à l'encontre de votre client, Monsieur

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032050 CONDUITE D'UN VEHICULE NE RESPECTANT PAS LES PRESCRIPTIONS**
REGLEMENTAIRES DE TRANSPARENCE DES VITRES ART.R.316-3 AL.2, AL.3, ART.R.316-3-1 AL.1
C.ROUTE. ART.1, ART.2 ARR.MINIST DU 18/10/2016. ART.R.316-3-1 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **ST MAURICE(94410), AUTOROUTE A4**, au point kilométrique **003.000**, dans
le sens **PARIS** en date du **05/02/2017 à 09h35**, par procès verbal n° _____ ressassé par **CRS**
AUTOROUTIERE EST ILE DE FRANCE LAGNY-SUR-MARNE, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

je vous informe que j'ai décidé le classement de cette affaire.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à CRETEIL, le 31/07/2017

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

